

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

LES PREJUGÉS.

Quoique la théologie morale ne dise rien des préjugés, il n'en est pas moins certain qu'ils sont un mal souverainement regrettable dans ses conséquences. Il est certain aussi qu'ils sont regardés le plus souvent comme une quantité négligeable. On se reproche tout le reste, même les jugements téméraires en matières légères. Mais les préjugés qui ont pourtant des liens de parenté très étroits avec ces derniers, qui blessent comme eux, dans une certaine mesure du moins, la charité et la justice, on ne s'inquiète même pas de les déguiser !

Il ne sont pourtant guère plus avouables et moins préjudiciables qu'une foule d'autres défauts. Les préjugés, en effet, qu'il s'agisse des choses ou des personnes, sont une opinion adoptée sans examen et ne reposant sur aucun fondement sérieux. Or, que peut valoir une semblable opinion, quand on sait qu'une opinion formée après mûre délibération, et appuyée sur des motifs d'une certaine gravité, n'est pas toujours exempte d'erreur ? Ce que vaut cette opinion, les faits sont là pour l'attester, c'est que 99 fois sur 100, elle est contraire à la charité, injuste, et ne mérite que le nom vulgaire de préjugé.

Les préjugés blessent la charité, qui défend de juger son prochain à la légère, et de se servir à son égard d'une mesure dont on ne voudrait pas pour soi-mêmes. C'est pourtant Jésus-Christ qui a proclamé le grand précepte de la charité, qui ferait régner une paix éternelle sur la terre, s'il n'était pas si souvent foulé aux pieds. Pourquoi donc est-il si rarement mis en pratique par tant d'hommes de tout âge et de toute condition ?